

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE
EXTERNE EN VUE DE L'OBTENTION DE
L'AGREMENT DEFINITIF DE L'ACADEMIE
INTERNATIONALE DES HAUTES ETUDES DE LA
SECURITE (AIHES)**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Abdoulaye SAMB 2, Président
- M. Abdoulaye CAMARA, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Février 2016

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

AIHES : Académie Internationale des Hautes Etudes de Sécurité

CIAQ : Cellule Interne Assurance Qualité

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CTAQ : Commission Technique Assurance Qualité

EPES : Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur

GIE : Groupement d'intérêt Economique

LMD : Licence-Master-Doctorat

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche

PATS : Personnel Administratif, Technique et de Service

SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

UE : Unité d'Enseignement

Table des matières

Introduction	4
1. Présentation de l'EPES évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	4
3. Description de la visite	5
4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.	6
5. Points forts.....	12
6. Points faibles	12
7. Recommandations à l'EPES.....	12
8. Appréciations générales sur la satisfaction des conditions	12
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	12
10. Proposition d'avis :.....	12

Introduction

La mission d'évaluation institutionnelle de l'Académie Internationale des Hautes Etudes de Sécurité (AIHES) entre dans le cadre de la procédure de délivrance d'agrément définitifs aux Etablissements privés d'Enseignement supérieur (EPES) du Sénégal, conformément aux dispositions du décret 2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut desdits établissements.

Cette mission, composée du Professeur Abdoulaye Samb et de Monsieur Abdoulaye Camara, a effectué une visite à l'AIHES le 22 décembre 2015. L'équipe d'experts externes a produit le présent rapport tout en tenant compte des résultats de l'évaluation de 2014.

1. Présentation de l'EPES évalué

L'AIHES est un établissement privé d'enseignement supérieur qui offre une formation professionnelle spécialisée dans le domaine de la sécurité appliquée à divers secteurs dont la biosécurité, la sécurité aéroportuaire...

L'AIHES est située au quartier Sacré Cœur Transition 4, dans un immeuble R+1 d'environ 300 m², en deux (2) blocs contigus.

Elle a reçu son agrément provisoire sous le n°0044/AG/ ME /DES, le 30 mai 2007 et son autorisation d'ouverture de nouveaux programmes en Licence et Masters sous le n°001225/MERS/DGES/DESP, le 4 octobre 2013. Au plan juridique, l'AIHES était une SARL (KAYENE SARL) transformée en GIE (AIHES-JUD) conforme au Code des obligations civiles et commerciales en vigueur au Sénégal. Toutefois l'administration du GIE est distincte de la gouvernance académique de l'Institut.

L'Institut est administré par un Conseil de Gestion, structure délibérante et de prise de décisions. Il a un Conseil académique dont la mission principale est d'élaborer la politique d'enseignement supérieur de la structure. Un Président exécute les orientations et décisions prises dans les conseils cités plus haut et gère l'établissement au quotidien. Deux directions, celle des études et celle des affaires financières, secondent le Président dans l'exécution de ses responsabilités.

Le PER est constitué d'enseignants du supérieur et de professionnels du domaine de la sécurité.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.

Le rapport est un document de 90 pages comportant deux parties. La première partie (52 pages) fait ressortir les réponses aux différentes questions du référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup. La deuxième partie (38 pages) est un recueil de documents annexes.

Le rapport est bien rédigé et facile à lire. L'équipe d'experts a apprécié favorablement le niveau analytique et de réalisation de certains standards. Toutefois, elle a noté que, sur certains points, l'établissement a simplement pris des engagements, notamment en ce qui concerne le champ de la recherche.

3. Description de la visite

3.1 Déroulement de la visite

A 9h, l'équipe d'experts a été accueillie au portail par le Président et son staff ainsi que des éléments du PER. A la suite des présentations et du cadrage de l'objet de la visite, le président de l'équipe des experts a sollicité de leurs hôtes un léger réaménagement de l'agenda en vue de commencer par la visite des locaux ; ce qui a été accepté.

L'AIHES est logé dans la villa « Keur Absa », au N° 8781 du quartier Sacré Cœur Transition 4. La villa est un immeuble R+1 de 300 m² composée de deux appartements contigus. Au premier appartement se trouvent le bloc administratif avec au rez-de-chaussée la salle des professeurs avec des toilettes propres, la salle informatique avec une douzaine d'ordinateurs dont certains sont non fonctionnels, une petite salle de restauration, une cour avec des toilettes propres. A l'étage se trouvent les bureaux du Président et du Directeur Administratif et Financier avec des toilettes propres, et un espace aménagé en bureau de l'Assistante de Direction, une boîte de pharmacie est fixée au mur ainsi qu'un extincteur dont la fiche de contrôle est à jour.

Au rez-de-chaussée du deuxième appartement, il y a une salle de cours de 18 places avec brasseurs, la bibliothèque physique avec un meuble de rangement doté de quelques ouvrages, des toilettes propres pour hommes. A l'étage de ce deuxième appartement, on dénombre trois salles de classes de 16, 14 et 11 places avec des brasseurs, le bureau du Directeur des études, un débarras et des toilettes propres pour dames.

Seul le premier appartement est couvert par la Wifi.

Après la visite guidée, la séance de présentation de l'établissement et des entretiens ont eu lieu dans la salle des professeurs.

La présentation de l'établissement a insisté sur les organes de gouvernance de l'Institution et sur la stratégie et les activités de mise en œuvre de la qualité.

Les échanges sur les différents standards de qualité ont permis aux experts de constater une nette amélioration sur certains aspects comme l'organigramme, l'offre de formation, l'encadrement, les effectifs et le taux de réussite, ainsi que les efforts consentis pour mettre en place un dispositif de sécurité. Des efforts pour mettre à la disposition des experts des éléments de preuve ont été constatés.

Par la suite, successivement, ont eu lieu les entretiens avec des enseignants, des PATS et enfin des étudiants, pour se terminer à 14h. Après une concertation entre membre de l'équipe des évaluateurs, la séance de restitution a eu lieu dans la salle des Professeurs avec le Président de l'établissement et ses proches collaborateurs.

3.2 Appréciation de la visite

La visite s'est bien déroulée. Le Président de l'établissement et son équipe ont mis à la disposition des experts tous les éléments de preuve dont ils disposaient. Le PER, le PATS et les étudiants rencontrés ont confirmé et / ou complété les informations reçues. L'équipe d'experts a noté que l'AIHES a fait des efforts de restructuration de son dispositif de gouvernance pour se mettre aux normes universitaires. Ce qui a conduit à un nouvel

organigramme plus adapté. Le Conseil Académique est désormais dirigé par un universitaire. Une CIAQ fonctionnelle est mise en place, ainsi qu'une Commission Technique d'Assurance Qualité (CTAQ). Une collaboration avec une structure de l'UCAD permet de faire certains enseignements pratiques. L'AIHES a signé des accords ou conventions de partenariat avec des structures nationales (Gendarmerie) et internationales (Université de Pau et des Pays de l'Adour).

4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01: L'institution s'est dotée d'une mission publique et des objectifs en matière d'enseignement et de recherche et a déterminé sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

Appréciation globale :

L'AIHES s'est effectivement dotée d'une mission, celle de dispenser une formation pour l'obtention de diplômes de licences professionnelles et de masters en sciences criminelles, sécurité, analyses biologiques, sécurité alimentaire et agroalimentaire. Ses objectifs spécifiques sont déclinés dans les programmes de formation. L'AIHES se positionne dans le domaine de la sécurité. A la suite de la restructuration, un plan stratégique est en voie d'élaboration.

ATTEINT

Standard 1.02: Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale

L'organigramme repris à la suite de l'évaluation institutionnelle de 2014 permet une claire lecture de la hiérarchie et de la fonctionnalité des organes. Il est mieux adapté à une exigence de gouvernance universitaire respectant l'autonomie de gestion académique. Certaines fonctions, comme celle de Président du Conseil académique, sont confiées à des éléments du PER, même s'ils ne sont pas des permanents. C'est dire que le PER est bien impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement.

ATTEINT

Standard 1.03 : L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique

Appréciation globale

L'AIHES utilise, pour l'encadrement pédagogique de ses étudiants, des prestataires de services qui sont soit des enseignants du supérieur, soit des professionnels du domaine de la sécurité. Ces vacataires sont assistés par un PATS. Les locaux sont fonctionnels et des efforts sont faits pour mettre en place un dispositif de sécurité. Les ressources financières sont constituées des frais d'écolage et des produits des contrats de prestation de services. Les ressources matérielles, provenant des immobilisations du GIE, sont suffisantes pour réaliser les objectifs actuels de formation.

ATTEINT

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale

Les apports des fondateurs ont permis les investissements en équipement.

Les frais de scolarité et les ressources provenant des contrats de prestation de services sont essentiellement consacrés aux salaires des permanents, aux honoraires des prestataires de services et au fonctionnement de l'EPES. Il y a lieu de signaler des retards de recouvrement de créances sur les Institutions signataires de contrats.

Les sources de financement sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle en matière d'enseignement.

ATTEINT

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Appréciation globale

Un arrêté de l'AIHES portant création et composition de la Cellule Interne d'Assurance Qualité figure dans le rapport d'auto-évaluation. La CTAQ est mise en place pour appuyer la CIAQ dans la recherche de solutions aux problèmes éventuels soulevés lors des évaluations. La CIAQ doit cependant être une structure indépendante et transversale sous la responsabilité du Président.

ATTEINT

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale

Le manuel de procédures indique les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation.

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.

Appréciation globale

Les enseignements offerts conduisent à des objectifs de formation professionnelle avec des diplômes académiques (Licence et Master), conformément à l'agrément provisoire et l'autorisation d'ouverture de programmes dans le domaine de la sécurité. Ces enseignements complètent l'offre de formation supérieure tant au niveau national que sous régional.

Les maquettes des programmes respectent les textes organiques sur la LMD. Mais, elles peuvent être améliorées.

ATTEINT

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale

L'offre de formation de l'AIHES est structurée en système de crédits capitalisables et transférables. Toutefois, aucun document ne permet d'affirmer une mobilité des étudiants vers d'autres établissements nationaux ou internationaux. Cela peut se justifier par le fait que les programmes ne sont pas encore accrédités. AIHES a cependant des accords de collaboration avec des structures nationales (département de biologie de l'UCAD) et internationales (Université de Pau), permettant une mobilité des enseignants.

NON ATTEINT

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale

Les conditions d'obtention des attestations et diplômes sont décrites dans le manuel de procédures et sont conformes aux dispositions des textes organiques (loi et décrets) sur la LMD. Il existe une Direction des études dont le rôle est, entre autres, de veiller au respect de ces conditions. Il y a lieu de renforcer cette veille en mettant en place un Service de la scolarité si les moyens le permettent. Les étudiants avec qui l'équipe des experts a eu un entretien a dit sa satisfaction de l'encadrement et des modalités d'évaluation.

ATTEINT

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Appréciation globale

Le rapport d'auto évaluation ne se prononce pas sur le suivi du cursus pédagogique des étudiants. Les enseignants, surtout les professionnels, affirment suivre les étudiants au cours de leur visite d'entreprise ou de leur stage. Il n'existe pas encore de dispositif de suivi des diplômés, ni d'enquêtes de satisfaction auprès des employeurs.

NON ATTEINT

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale

Les structures d'assurance qualité (CIAQ et CTAQ) sont bien mises en place et fonctionnent avec la contribution d'experts externes à l'EPES. Ces structures ont élaboré les outils et mécanismes d'évaluation institutionnelle et devront le faire pour l'évaluation des programmes. Pour le moment, il n'y a pas encore d'évaluation des programmes.

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Recherche

Standard 3.01 : les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux

Appréciation globale :

AIHES n'a pas encore d'activités de recherche, ni de plan stratégique.

NON ATTEINT

Standard 3.02 : l'institut garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation

Appréciation globale:

Selon le rapport, les normes de sécurité évoluant périodiquement, AIHES tient compte de cette évolution dans la révision de ses curricula.

Aucun document ne permet à l'équipe d'experts de confirmer cette affirmation.

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER).

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale

La sélection des enseignants se fait selon les compétences recherchées ; le recrutement se fait à la suite de l'examen d'un dossier et d'un entretien avec la personne ciblée. En cas de besoin,

AIHES fait appel à candidatures par voie de presse et sur son site. Pour l'instant les enseignants sont presque tous des prestataires de services. Leur promotion est assurée dans leurs établissements de rattachement.

NON ATTEINT

Standard 4.02 : L'institution réglemente la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale

AIHES s'engage à renforcer les capacités des enseignants dans les domaines spécifiques avec l'appui de ses partenaires extérieurs.

NON ATTEINT

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève.

Appréciation globale

Pour le moment, l'AIHES n'emploie que des enseignants prestataires de services. Il n'existe pas pour l'instant de politique durable de la relève.

NON ATTEINT

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale

L'AIHES ne dispose pas encore d'un service de conseil en plans de carrière.

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale

Il n'existe pas de procédure codifiée et publiée de recrutement du PATS. Le PATS est recruté par cooptation sur un réseau de personnes ressources en fonction de leur profil. Là également le choix se fait après étude du CV et entretien.

NON ATTEINT

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale

L'AIHES organise des ateliers de renforcement de capacités dans le domaine de la sécurité.

ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s.

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale

L'admission dans les différents programmes d'études est conforme aux textes régissant l'enseignement supérieur. Les titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent sont admis en 1^{ère} année. Les titulaires de BTS ou de DUT peuvent être admis en L3. Les titulaires de la licence sont admis en masters dans les domaines correspondants, après étude du dossier.

ATTEINT

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale

Dans la filière, « sureté et sécurité aéroportuaires », que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Dans toutes les autres filières, il y a un équilibre voire une prédominance de femmes.

Donc, il y a une égale chance d'accès à la formation pour tous.

ATTEINT

Standard 6.03 : L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale

La progression des étudiants dans leurs cursus a été observée par le suivi de la première cohorte dans chaque filière. Les taux de réussite indiquent un passage régulier de tous les étudiants de la L1 à la L3. Ce n'est qu'en Master DEP-DH de l'année scolaire 2008-2009 que le taux de réussite n'est pas satisfaisant ; ce taux a été redressé lors des années suivantes. Ce qui montre qu'un suivi est fait pour une pédagogie de la réussite.

ATTEINT

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale

Le taux d'encadrement est jugé très satisfaisant dans toutes les filières, à l'exemple de la filière Sûreté et sécurité aéroportuaire avec un ratio «1 enseignant pour 27 étudiants ». La qualification des enseignants et leur disponibilité sont bien appréciées par les étudiants. Ces efforts pour un bon taux et une qualité de l'encadrement permettent d'atteindre les objectifs de formation.

ATTEINT

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.

Appréciation globale

Suivant les besoins et les demandes, la responsable de la scolarité et le Surveillant général donnent des informations aux étudiants et personnes intéressées. Les étudiants s'organisent dans une amicale afin de s'informer mutuellement. Toutefois, il n'existe pas vraiment de service spécifique dédié au conseil des étudiants et personnes intéressées.

NON ATTEINT

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale

Il n'existe pas de service spécial dédié aux étudiants en situation de handicap. Toutefois, il semble que les enseignements suivis par des étudiants à mobilité réduite sont organisés au rez-de-chaussée. N'ayant pas rencontré d'étudiant(s) dans cette situation, les experts n'ont pu vérifier cette information.

NON ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements.

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale

La configuration de l'Institution est décrite dans la rubrique « déroulement de la visite » du présent rapport. L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements qui permettent la formation théorique ; la partie pratique est réalisée dans les laboratoires spécialisés (Convention avec le département de biologie de l'UCAD et avec l'Hôpital Abass Ndao, le CIRAD, l'ITA.)

ATTEINT

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale

La bibliothèque physique dispose d'un meuble de rangements des ouvrages spécialisés dans le

domaine de la sécurité, consultables sur place. Le système de prêt n'est pas encore formalisé. Les experts n'ont pas observé l'existence d'un budget destiné à l'achat d'ouvrages. Un seul des appartements est entièrement couvert par le Wifi. Selon l'établissement, une politique de mise en place d'une bibliothèque virtuelle est en cours.

NON ATTEINT

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale

L'AIHES dispose d'une boîte de pharmacie pour les premiers soins. L'AIHES a noué un accord de partenariat avec un cabinet médical situé au quartier de Castor. Des extincteurs, dont la fiche de contrôle est à jour, sont accrochés sur les murs des espaces communs. Il n'existe pas de bouche d'incendie dans l'enceinte de l'AIHES. Un technicien de surface est chargé du maintien d'un environnement sain, de l'hygiène et de la propreté des lieux.

ATTEINT

Champ d'évaluation 8 : Coopération.

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

Appréciation globale

Au niveau national, l'AIHES a signé des conventions de partenariat avec diverses institutions travaillant dans le domaine de la sécurité comme l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale, l'Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie, l'ISRA, l'ITA, le Centre hospitalier Abass Ndao. L'établissement indique que d'autres accords sont en cours réalisation.

Au niveau international, l'AIHES a des accords de partenariat avec les universités de Pau et de Toulouse.

ATTEINT

Champ d'évaluation 9 : Information et communication.

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale

Le Directeur des études, la responsable de la scolarité ainsi que la cellule qualité, de création récente, font l'effort de fournir à la direction l'information qualitative et quantitative pertinente pour des décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à l'engagement et à la promotion des personnels. L'AIHES dispose d'un site web contenant des données régulièrement mises à jour. Par ailleurs l'Institution organise des ateliers et foras pour recueillir des informations pertinentes.

ATTEINT

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale

L'Institution dispose d'un site web. Elle a également confectionné des flyers pour sa communication interne et externe. Un affichage au tableau et, semble-t-il, des messages électroniques permettent d'informer en temps réel le personnel et les étudiants.

ATTEINT

5. Points forts

- Organigramme revu et corrigé en 2014. Cet organigramme est maintenant adapté à la gouvernance universitaire.
- Les locaux sont accessibles et adaptés aux besoins actuels de formation.
- La coopération nationale et internationale.
- La satisfaction des étudiants de la qualité de l'encadrement.
- Offre de formation pertinente.

6. Points faibles

- Inexistence d'un plan stratégique.
- Exiguïté de la bibliothèque.
- Difficulté de recouvrement des arriérés que doivent des institutions.

7. Recommandations à l'EPES

- Elaborer, valider et partager un plan stratégique.
- Placer la CIAQ sous l'autorité du Président.
- Commettre un prestataire de services pour recouvrer les arriérés et prendre des dispositions pour ne plus reconstituer des arriérés.

8. Appréciations générales sur la satisfaction des conditions

L'AIHES a fait des efforts pour faire évoluer la gouvernance sur la base des recommandations de 2014. Des PV de réunions ont prouvé une réforme de l'organigramme. Le président n'est plus le directeur scientifique. Il existe maintenant un Conseil Scientifique présidé par un universitaire et un Directeur de Etudes.

L'autorisation pour l'ouverture de nouvelles filières a été obtenue de la DESP.

Par ailleurs la CIAQ et sa commission technique CTAQ ont été créées.

Pour l'essentiel, les contraintes signalées en 2014 ont été levées. Il reste à faire des efforts pour recouvrer les arriérés sur certains partenaires.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Accompagner davantage les EPES dans la compréhension de certains standards.

10. Proposition d'avis :

Agrément définitif recommandé